cerfa

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ORVITIS

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 17 Rue Boulevard VOLTAIRE

Commune DIJON

Code postal 21000

Nature des activités : Office Public de l'Habitat de Côte d'Or

Qualification : .....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Apus apus Martinet noir	Destruction de 17 nids selon l'estimation de la LPO
B2 Passer domesticus Moineau domestique	Destruction de 169 nids selon l'estimation de la LPO
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Restructuration du bâtiment situé 14 à 30 rue Ernest Renan à CHENOVE avec la déconstruction des entrées 18, 20 et 26, la rénovation thermique des bâtiments restant avec notamment des travaux d'isolation en toiture et sur les façades et le remplacement des menuiseries extérieures.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser :
Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades et la déconstruction des entrées 18, 20 et 26 vont entraîner la destruction des nids. Ils seront réalisés en dehors de la période de reproduction.

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Accompagnement de la LPO (M. Matthieu ROBERT - Chargé d'études - allée Célestin- 21240 TALANT) et de M. Paul VERNET (technicien naturaliste)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Mars 2023 à décembre 2024 (voir planning joint)
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Départements : COTE D'OR
Cantons : CHENOVE
Communes : CHENOVE

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒
- Mesures de protection réglementaires ☐
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
- Renforcement des populations de l'espèce ☐
- Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Application de la démarche ERC avec mise en place de mesures compensatoires (voir le Diagnostic Avifaunistique et Chiroptères réalisés par la LPO et M. Paul VERNET accompagnant le formulaire).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Voir le diagnostic Avifaunistique réalisé par la LPO accompagnant le formulaire

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Suivi de la nidification par la LPO sur 3 années (après les travaux années N+1, N+3 et N+5).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à DIJON le 06/01/2023 Votre signature

Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or
17, Bd Voltaire - 21000 DIJON
Tél. 0810 021 000